

Amendement au chapitre 2-11: Énergie et climat

Remplacer le 3^e "levier" par:

" - Une fiscalité réorientée pour susciter chez chaque acteur des comportements plus éco-responsables. Cela passe par des mécanismes pénalisants pour les comportements les plus polluants et aussi par des avantages fiscaux incitatifs pour celles et ceux qui choisissent des modes de consommation soutenables. Ces taxes et contributions doivent avoir l'ambition de changer les modes de consommation et la structure de la demande. Les populations les plus vulnérables et les territoires les plus pénalisés par ces évolutions fiscales doivent faire l'objet de mesures simultanées d'accompagnement et d'aide conceptuelle, technique et financière à leur transformation".

Justification :

Nous soutenons le principe d'une taxe carbone, et considérons que le texte antérieur fait preuve d'une démagogie condamnable. Nous soutenons le principe que les plus vulnérables doivent être aidés et soutenus dans leurs changements, car c'est l'existence d'une alternative viable qui renforce l'acceptabilité du changement.

Dépositaire : Laurent Zibell, adhérent MoDem de Francfort +49 (0)69 – 97 39 34 74

Signataires:

Groupe des adhérents MoDem de Francfort, MoDem Allemagne

Florian Chiron, *Président MoDem Allemagne, Conseiller National*

Jean-Philippe Zecevic, *Vice-Président MoDem Allemagne*

Manuel Wachter, *Vice-Président MoDem Allemagne*